

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

15 mai 2013

Index AI: AFR 57/002/2013

Togo : Usage excessif de la force et décès en détention

Le refus ou le retard à prodiguer des soins médicaux met en danger la vie d'opposants politiques actuellement détenus au Togo. Cette absence de prise en charge médicale en temps voulu est d'autant plus préoccupante que ces personnes sont soumises à des conditions de détention difficiles qui affaiblissent ou aggravent leur état de santé.

Ces retards sont à l'origine du décès, le 10 mai dernier, d'Étienne Yakanou Kodjo, membre du parti d'opposition, l'Alliance nationale pour le changement (ANC), qui était détenu, à Lomé, la capitale, dans l'affaire des incendies du marché de Kara et du bâtiment principal du grand marché de Lomé qui ont eu lieu les 9 et 12 janvier 2013.

Alors que les proches de ce détenu affirment avoir demandé au Procureur, dès le 6 mai 2013, que leur parent soit examiné par un médecin, Étienne Yakanou Kodjo a dû attendre cinq jours avant d'être conduit au Centre médical des armées du Camp de la gendarmerie nationale où il était détenu.

Avant de lui prodiguer un traitement, l'infirmier aurait au préalable réclamé de l'argent en échange des soins fournis ; le détenu lui a remis 10 000 F CFA (environ 15 euros). Une perfusion lui a alors été administrée. Quelques instants plus tard, l'état d'Étienne Yakanou s'aggravant, son épouse a demandé l'aide du personnel soignant. Ce n'est que trente minutes plus tard que l'ordre a finalement été donné d'évacuer le détenu. Ce dernier est décédé lors de son transfert vers le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Lomé.

Dans un communiqué publié le 11 mai 2013, le Procureur de la République donne une toute autre version des événements en affirmant qu'Étienne Yakanou avait reçu un « traitement approprié » suite à une crise de paludisme. Le procureur précise que le détenu est arrivé vivant au CHU « où son décès est survenu avant sa prise en charge ».

L'état de santé d'autres détenus est également préoccupant. C'est le cas notamment de Mohamed Loum, actuellement détenu à la prison de Lomé dans le cadre de cette même affaire des incendies de janvier 2013, qui a affirmé à une délégation d'Amnesty International venue lui rendre visite qu'il souffrait de malaises liés aux coups reçus durant sa détention à la gendarmerie visant à lui extorquer des aveux à l'encontre de certains responsables de l'opposition..

Les mauvaises conditions de détention et l'absence de soins médicaux constituent une préoccupation constante au Togo qui a été régulièrement dénoncée par Amnesty International sans que les autorités ne semblent prendre des mesures pour mettre leur système pénitentiaire en conformité avec les normes internationales.

Par ailleurs, Amnesty International s'inquiète du durcissement de la répression à l'égard d'opposants politiques ou de personnes manifestant leur mécontentement face à la politique du

régime et aux questions sociales. Ainsi, le 15 avril 2013, un agent des forces de l'ordre a tiré à balles réelles sur une foule de manifestants à Dapaong dans le nord du pays tuant un enfant de douze ans, Anselme Sinadare Gouyano, décédé d'une balle dans la poitrine. Ces personnes manifestaient dans le cadre d'une grève de 72 heures entamée par des agents de la fonction publique et coordonnée par la Synergie des Travailleurs du Togo (STT).

Lors de cette manifestation à Dapaong, le commissariat de police, les bureaux de la mairie et des voitures ont été brûlés. Il y a eu des blessés graves parmi les forces de sécurité et un autre élève, Douti Sinanlengue, 22 ans, aurait reçu des coups de la part des policiers qui encadraient la manifestation. Il est décédé le jour suivant. Alors que le gouvernement a conclu à la responsabilité des forces de l'ordre dans le décès du garçon de douze ans, il a estimé que Douti Sinanlengue n'était pas mort des suites de coups mais d'une péritonite aiguë. Une délégation d'Amnesty International qui s'est récemment rendue sur place a pu obtenir des informations de source médicale indiquant que « seul un traumatisme porté sur la paroi abdominale pourrait créer des lésions intestinales de ce genre ».

Amnesty International appelle les autorités togolaises à ouvrir une enquête indépendante sur le décès d'Étienne Yakanou afin de déterminer clairement les raisons pour lesquelles il n'aurait pas reçu à temps un traitement médical adéquat. Les autorités se doivent de prodiguer sans délais les soins nécessaires aux détenus conformément aux normes internationales relatives à la détention. Faute de quoi, l'état de santé de certains détenus risque d'empirer gravement et entraîner d'autres décès.

Les autorités doivent également ouvrir une enquête indépendante sur le recours à des tirs à balles réelles contre des manifestants à Dapaong qui a entraîné la mort de deux personnes et donner des instructions claires aux forces de l'ordre visant à prévenir tout usage excessif de la force et autres violations des droits humains.

Alors que le Togo connaît une période d'incertitude politique avec le récent report « pour raisons techniques » des élections législatives prévues en mars 2013, il est essentiel que les autorités envoient un signal clair à la population indiquant leur volonté d'assurer le respect de l'état de droit et du droit de manifester publiquement son désaccord de manière pacifique.